



## **Appel à projets – LIESS Landes Initiatives Economiques, sociales & solidaires**

*Liesse (nf) : se dit d'un groupe qui manifeste une joie collective*

### **Préambule**

Le présent appel à projets est fondé autour de 3 principes :

- L'ESS rassemble des entreprises qui répondent à des besoins fondamentaux et environnementaux avec des statuts privilégiés (associations, coopératives), par des produits et services à forte utilité sociale, un mode de gouvernance démocratique, une lucrativité limitée et par la participation des citoyens.
- L'innovation sociale est un puissant levier de création de valeurs et d'emplois, avec une production de biens et de services en lien direct avec la vie des populations. Ces réponses à des besoins sociétaux transforment les pratiques sociales par de l'innovation organisationnelle, de l'innovation territoriale et de l'innovation de services et de produits.
- Alors que le contexte actuel favorise les logiques concurrentielles et compétitives, la coopération reste le fondement du développement humain.

### **Type de projets**

LIESS' a vocation à accompagner **les démarches innovantes portées par les entreprises de l'ESS** qui consolideront le rôle des **territoires comme acteur majeur de la transition** vers des sociétés durables et **concourent à l'amélioration des politiques départementales déclinées** notamment dans les domaines de l'ESS, du développement durable, de la jeunesse, du tourisme et des espaces sites et itinéraires.

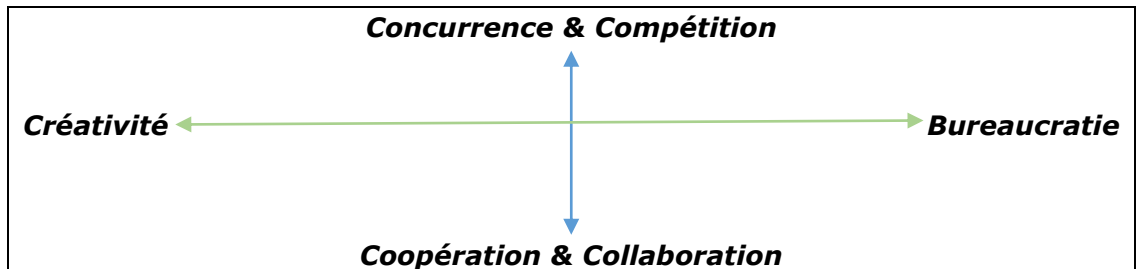
Les projets en lien avec le Pacte Territorial d'Insertion ne seront pas éligibles.

Les projets proposés devront être organisés **autour de coopération entre acteurs** et consister en la production de biens et de services. Les démarches proposées pourront associer des acteurs n'appartenant pas à l'ESS.

Il n'est pas nécessaire qu'une structure *ad hoc* soit créée. Un chef de file, impérativement Entreprise de l'ESS, devra être désigné.

### Examen des projets

Les projets présentés seront examinés à travers la grille suivante inspirée des travaux de Patrick VIVERET :



La réponse à l'appel à projets devra comporter :

- Une présentation générale du projet et des enjeux auxquels il entend répondre
- Un budget établi pour 3 années
- Une lettre d'engagement de l'ensemble des parties prenantes

### Soutien du Département

Le Département désignera un lauréat par an. Celui-ci bénéficiera d'un soutien du Département durant trois ans selon les modalités suivantes :

- 25 000 € la 1<sup>ère</sup> année
- 15 000 € la 2<sup>ème</sup> année
- 10 000 € la 3<sup>ème</sup> année

Une convention sera établie entre le Département et la structure porteuse du projet pour définir les obligations de cette dernière ainsi que les modalités de versement des aides qui pourront être adaptées aux enjeux de mise en œuvre, de déploiement ou de pérennisation du projet.